

**Projet de convention de coopération entre  
la Communauté de communes Pévèle Carembault et  
la Communauté de communes de la Haute Deûle**  
*Conseil communautaire du 26 juin 2017*

La Communauté de communes Pévèle Carembault a inscrit dans son projet de territoire horizon 2026 la volonté d'animer des démarches collectives et de développer les partenariats.

A l'intérieur du territoire, elle souhaite organiser les complémentarités entre les acteurs (communes, entreprises, associations, habitants).

A l'extérieur, elle se donne pour ambition de développer des partenariats avec l'État, la Région, le Conseil départemental et ses territoires voisins se traduisant par la signature de conventions de coopération.



La convention de coopération proposée avec la Communauté de communes de la Haute Deûle est le résultat de plusieurs temps d'échanges entre les deux équipes de direction. Elle a pour finalités la cohérence de certaines politiques publiques nécessitant le portage de projets en commun, la mutualisation de moyens humains et techniques ainsi l'élaboration d'une vision stratégique partagée dans le cadre de l'élaboration du PRADDET permettant à terme la co-signature d'un accord-cadre avec la région des Hauts-de-France.

Trois thèmes figurent dans le projet de convention de coopération entre la Pévèle Carembault et la Communauté de communes de la Haute Deûle :

- le service commune Autorisation du Droit des Sols (ADS).
- les groupes de commandes
- ainsi que l'aménagement des rives de la Deûle dans le cadre du projet métropolitain « Parc de la Deûle XXL ».

Cette convention de coopération cadre décline les thèmes de coopérations souhaités. Elle sera ensuite déclinée en fiches actions opérationnelles.

## Mutualisation des services Autorisations du Droit des Sols (ADS)

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015, date à laquelle les services de l'Etat n'assurent plus le service « Autorisation du Droit de Sols » pour le compte des communes, les Communauté de communes de la Deûle et de la Pévèle Carembault ont dû investir dans la mise en place de service ADS.

Partageant au sein des deux intercommunalités les enjeux inhérents à ce type de service : fiabilité et réactivité, sécurisation juridique, flexibilité et disponibilité des agents, il paraît opportun de travailler ensemble les pistes de mutualisation possibles entre les deux services ADS source également d'économie d'échelle.

## Ouverture des groupements de commandes

Au regard de l'expérience de la Communauté de communes Pévèle Carembault, il est proposé aux communes de la Haute de Deûle de pouvoir intégrer les différents groupements de commande initiés et ce en fonction des contraintes inhérentes à chaque groupement.

Cette proposition sera faite aux communes de la Haute Deûle ainsi qu'à la Communauté de communes permettra de générer des économies financières pour les communes de la Pévèle Carembault déjà adhérentes mais également pour les communes qui souhaiteraient désormais en faire partie.

En juin 2017, la Pévèle Carembault a initié plusieurs groupements de commande : Assurances, matériel d'impression, fourniture d'électricité tarif bleu, achats de fournitures administratives, petit entretien de voirie, réfection de voirie, fourniture de sel de déneigement et de gravier, fourniture de signalisation verticale et de cônes de Lübeck et le nettoyage des fils d'eau.

## Les aménagements des rives de la Deûle dans le cadre du projet métropolitain « Parc de la Deûle XXL »

Les deux intercommunalités ont en commun les rives de la Deûle. Une étude stratégique d'extension du parc de la Deûle a été lancée en 2015 par l'ancien Syndicat Mixte Espace Naturel Lille Métropole (Etude reprise depuis par la Métropole Européenne de Lille suite à l'intégration du syndicat mixte au sein de la MEL) en collaboration avec les communes de la Haute Deûle et les communes de Gondecourt et d'Herrin.

Au regard de l'importance de la Deûle comme axe structurant de la Trame Verte et Bleue régionale offrant un potentiel d'activités de loisirs de plein air, il paraît cohérent de travailler les différents aménagements de manière concertée temps sur le plan géographique que temporel afin de garantir une cohérence des aménagements et éviter les coupures.

Pour ce faire, il est proposé de travailler conjointement sur le projet d'extension du parc de la Deûle engagé par la MEL, d'étudier la faisabilité des projets d'aménagement sur les communes d'Herrin et de Gondecourt et ce en corrélation avec les politiques environnementales conduites par la Pévèle Carembault et les aménagements prévus sur les communes d'Annoeullin, Bauvin, Provin et Hallennes les Marais.

Envoyé en préfecture le 07/07/2017

Reçu en préfecture le 07/07/2017

Affiché le



ID : 059-200041960-20170626-CC\_2017\_184-DE